



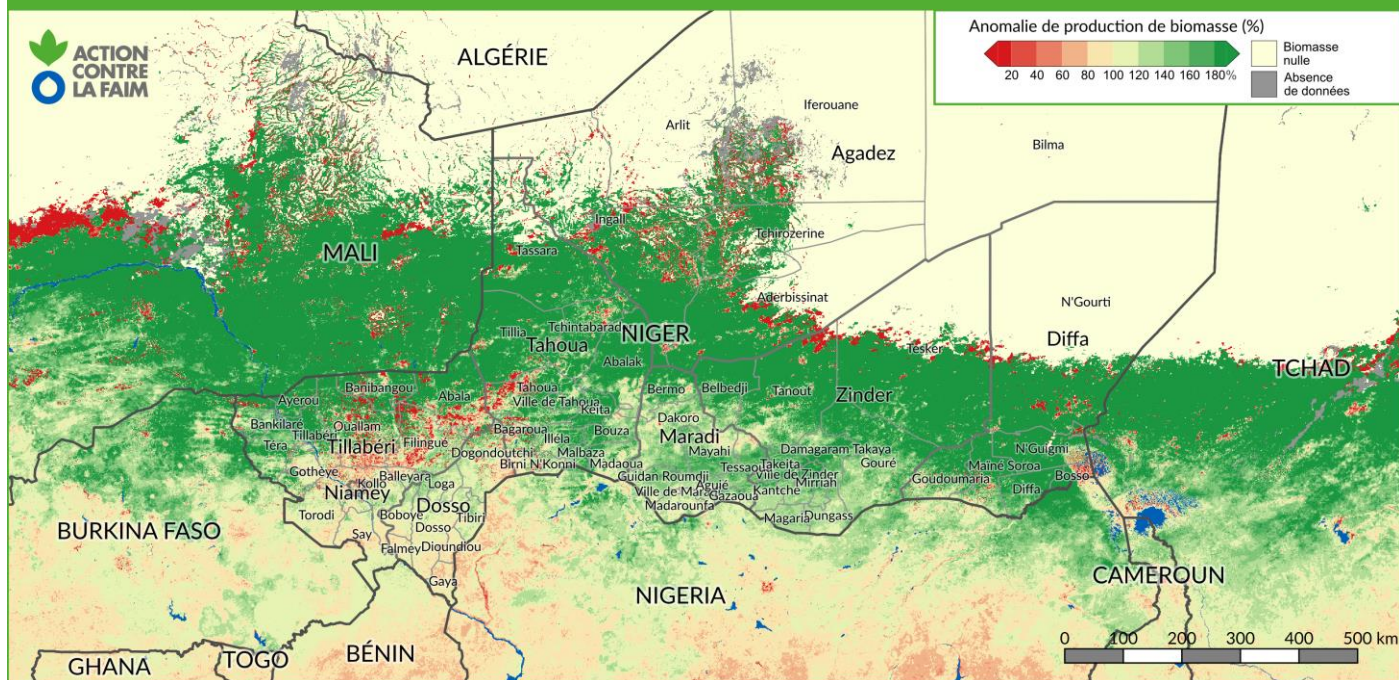
PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024 ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2025

NIGER

ABDOU HAMIDINE
AMADIANE DIALLO
CHÉRIF ASSANE DIALLO
ERWANN FILLOL

ACTION
AGAINST
HUNGER 
 ACTION
CONTRE
LA FAIM

CARTE 1 : ANOMALIE EN POURCENT DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2024



FAITS SAILLANTS

- Saison des pluies très favorable à la régénération et au développement des ressources pastorales sur le Niger
- Production de biomasse excédentaire sur l'ensemble des zones pastorales
- Perte de milliers d'animaux à la suite des inondations causées par des fortes pluies
- Mobilité des animaux perturbée par l'insécurité particulièrement dans les régions de Tillabéri, du nord-ouest Tahoua, du sud Maradi et de Diffa, à laquelle s'ajoutent des vols récurrents d'animaux
- Contexte économique difficile pour les éleveurs, face à une soudure pastorale durcie par la flambée des prix des denrées alimentaires

INTRODUCTION

Ce document présente une évaluation de la production de biomasse sur le Niger. L'analyse met l'accent sur les zones pastorales et agropastorales, et fait un état de la production de biomasse à la fin de la saison de croissance de l'hivernage 2024.

Dans l'ensemble, la saison de pluies 2024 a été positive sur la production de biomasse au Niger. Les précipitations ont été bien réparties dans l'espace et dans le temps avec des quantités souvent importantes par endroit. Ces bonnes pluies ont favorisé la régénération et le développement des ressources pastorales mettant ainsi fin à la soudure pastorale qui a été très précoce et difficile pour les éleveurs.

Cependant, les très fortes pluies enregistrées de juillet à septembre ont occasionné des inondations ayant causé des pertes de milliers d'animaux dans le pays.

La hausse exceptionnelle des prix des céréales et la baisse des prix des animaux, pendant la soudure agropastorale ont maintenu les termes de l'échange en défaveur des éleveurs. Cette situation a accentué la vulnérabilité des ménages dont les moyens d'existence restent dominés par l'élevage.

Le contexte sécuritaire impacte toujours la mobilité normale des éleveurs notamment dans la zone des trois frontières (Niger- Mali -Burkina), la frontière sud de Maradi avec le Nigeria et la zone du Lac Tchad (région de Diffa).

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

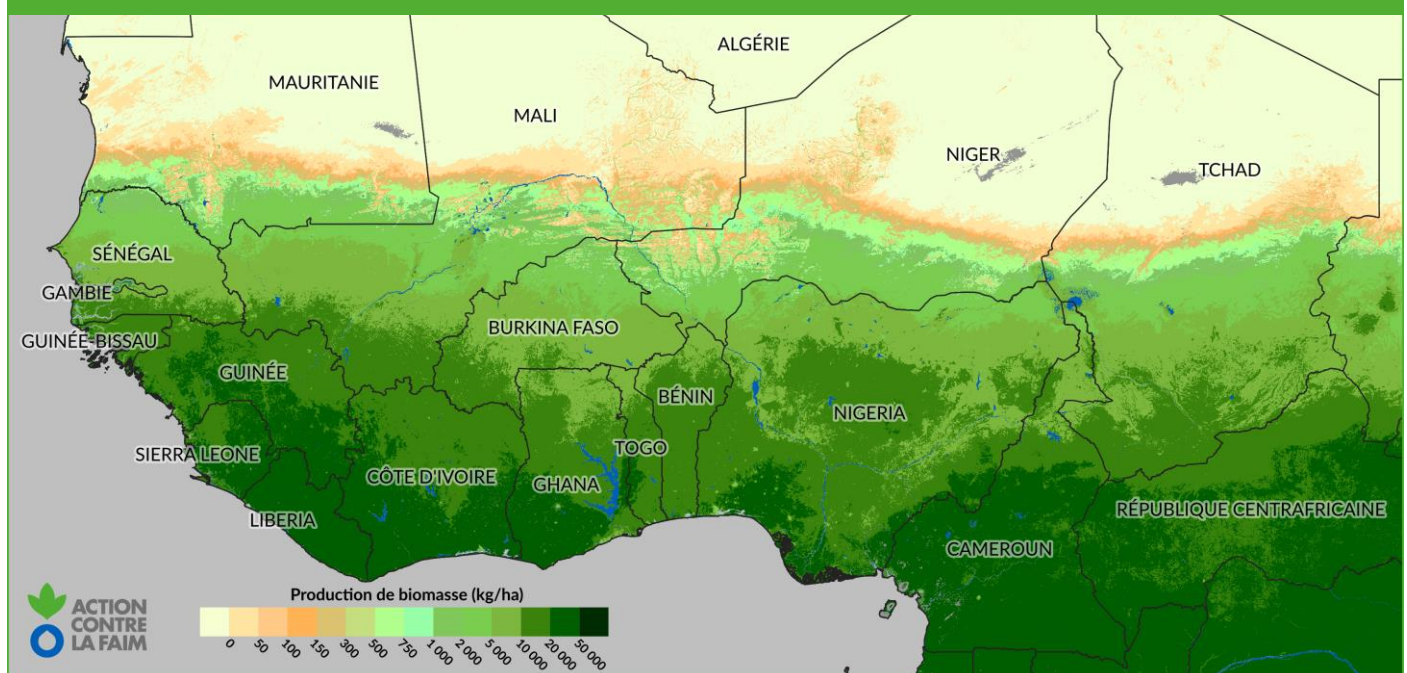
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogramme de matière sèche MS par hectare kg/ha. Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décennaux, par le programme européen COPERNICUS par l'intermédiaire de l'Institut flamand de technologie VITO.

La méthode de calcul de la productivité quotidienne de biomasse (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par ACF permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale est de 1 km qui correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2024



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance :

- Production annuelle kg/ha

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1998 afin d'un faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %
- Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ à la moyenne

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (Vulnerability Index), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'années sèches ou pluvieuses :

- Indice de vulnérabilité VI

Les méthodes et les détails de fonctionnement du BioGenerator sont accessibles ici : sigsahel.info/index.php/knowledgebase
Les données produites sont téléchargeables ici : data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

La carte 1 présente l'anomalie de production de biomasse calculée à la fin de croissance 2024 sur le Niger, exprimée en % de la moyenne et sensible aux variations absolues de la quantité de biomasse produite. La carte 3 présente cette même anomalie mais exprimée en nombre d'écart-type (σ) à la moyenne appelée anomalie normalisée, avec une sensibilité aux variations relatives de la quantité de biomasse produite.

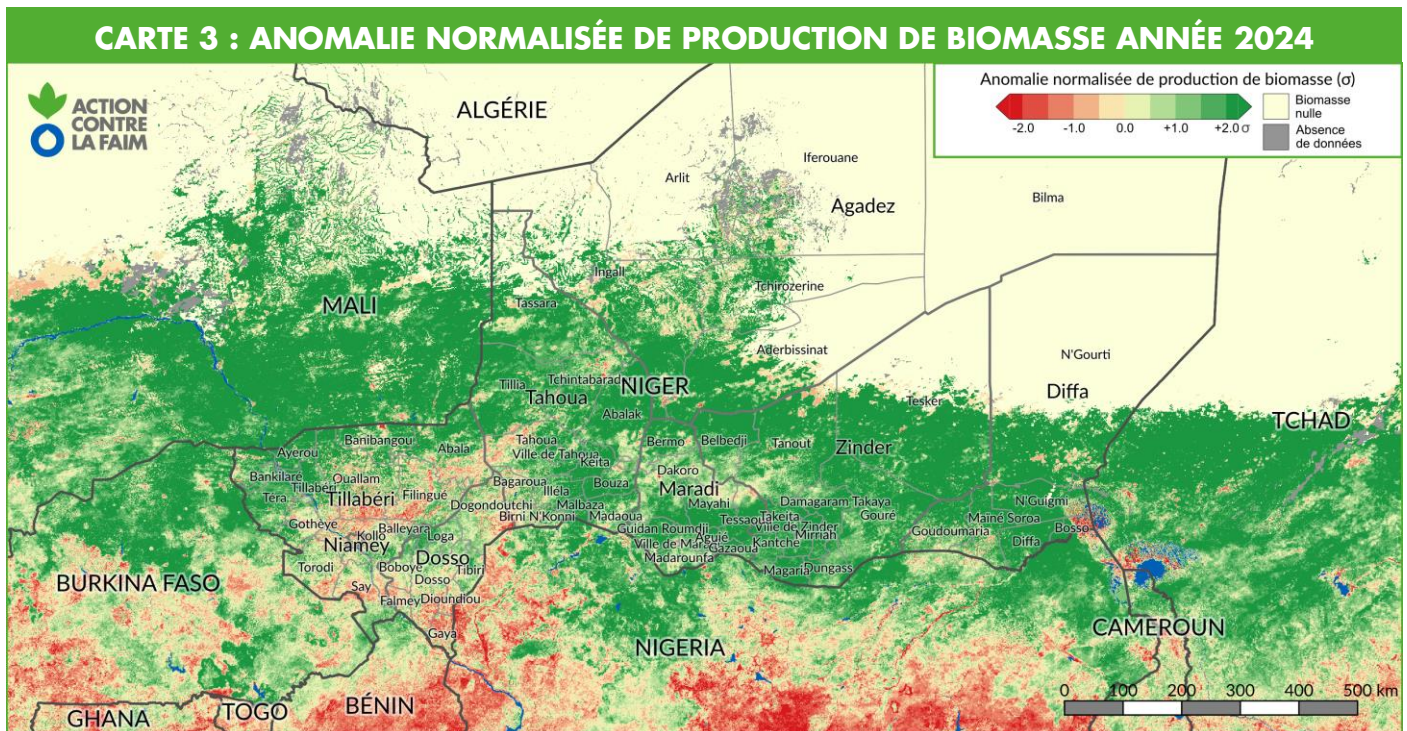
En termes de pourcentage de production par rapport à la moyenne (carte 2), la biomasse produite au Niger en 2024 est globalement supérieure à la moyenne en raison de la bonne pluviométrie enregistrée sur le pays. Ainsi nous constatons une production supérieure à la moyenne sur la quasi-totalité de la bande pastorale qui couvre le nord des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa, le sud de la région d'Agadez et la façade occidentale des montagnes de l'Aïr (entre Iferouane et Tchirozerine).

La zone agropastorale, qui occupe toute la bande sud du pays a aussi connu une très bonne production de biomasse comparativement à la moyenne.

Cependant, Certains départements de la zone agropastorale comportent des proportions couvertes par des anomalies négatives de biomasse. Il s'agit principalement des départements de Filingué, de Kollo, de Say et de Torodi dans la région de Tillabéri, ainsi que Falmey, Dioundiou et Gaya dans la région de Dosso.

Somme toute, la production de la biomasse en 2024 au Niger montre une nette amélioration par rapport à la situation de la saison 2023 qui fut dominée par une production négative sur la majeure partie des zones pastorales et agropastorales du pays.

Cette excellente production de biomasse en 2024 comparée à celle des années antérieures est mise en exergue par les analyses de la variabilité saisonnière et interannuelle illustrées par les graphiques ci-dessous.



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

Les graphiques ci-dessous présentent les courbes saisonnières et annuelles de production de biomasse dans trois départements représentatifs : N'Guigmi en zone pastorale dans la région de Diffa, Belbédji en zone majoritairement pastorale dans la région de Zinder et Say en Zone agropastorale de la région de Tillabéri.

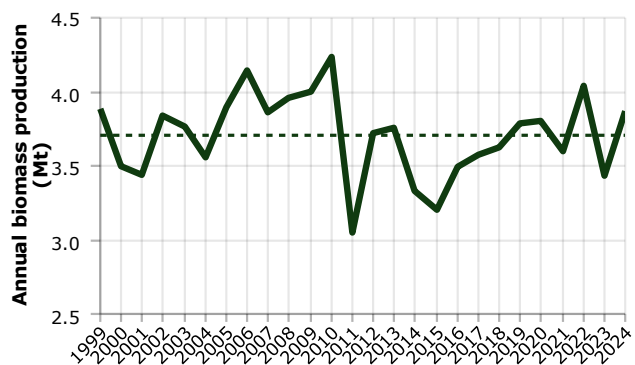
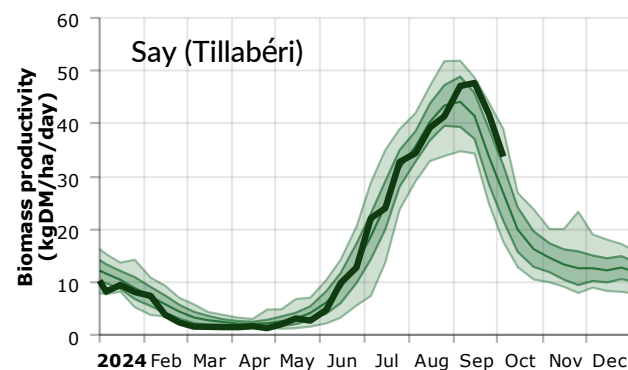
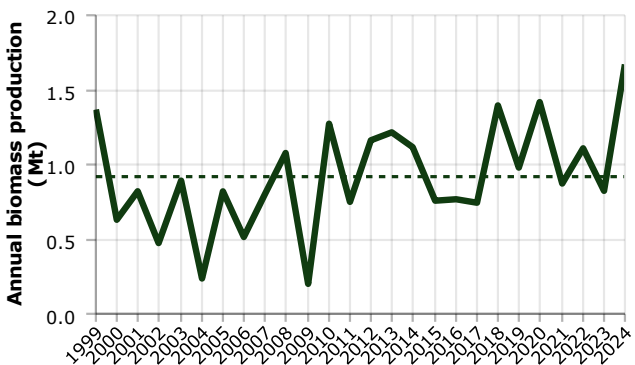
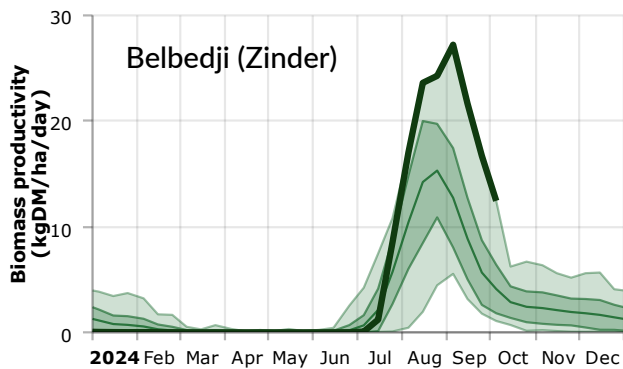
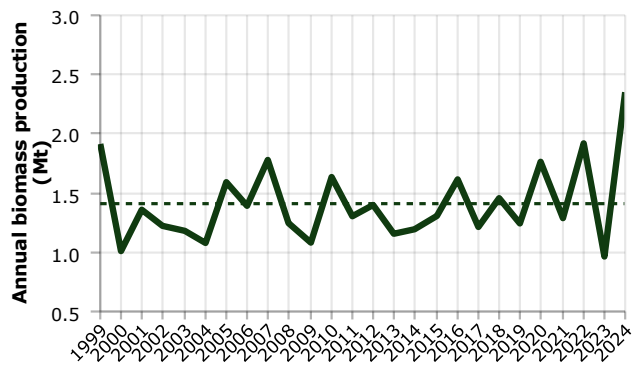
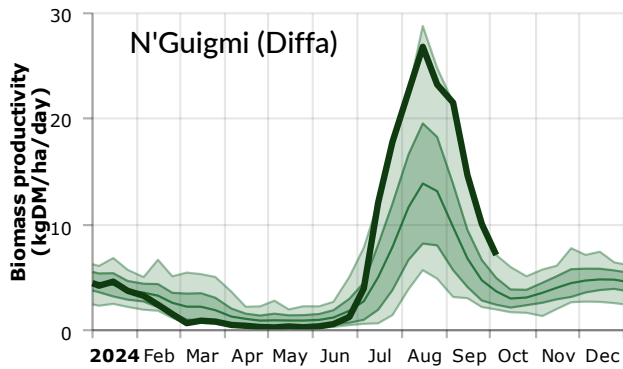
Les courbes saisonnières montrent des profils de production instantanée de biomasse, c'est-à-dire la biomasse qui est produite jour après jour. Ces courbes permettent de comparer la production pour 2024 (trait épais) au profil moyen (trait vert fin) ainsi qu'à la variabilité (\pm l'écart type) et aux maximum et minimum calculés sur la période 1999-2024.

Tous les trois départements, N'Guigmi (Diffa), Belbédji (Zinder) de la zone pastorale et Say (Tillabéri) dans la zone agropastorale ont connu une production

saisonnaire de biomasse supérieure à la normale. Cependant, si à N'Guigmi (Diffa) et à Belbédji (Zinder), la courbe de 2024 est dans la plage de production la plus élevée de biomasse pour la période historique (1999-2024), celle de Say (Tillabéri) montre une production saisonnière légèrement supérieure à la moyenne de ces 24 dernières années.

À N'Guigmi et Belbédji la production est largement supérieure à la moyenne avec un pic en août pour N'Guigmi et en début septembre pour Belbédji avoisinant les 30 kg de matière sèche par hectare et par jour.

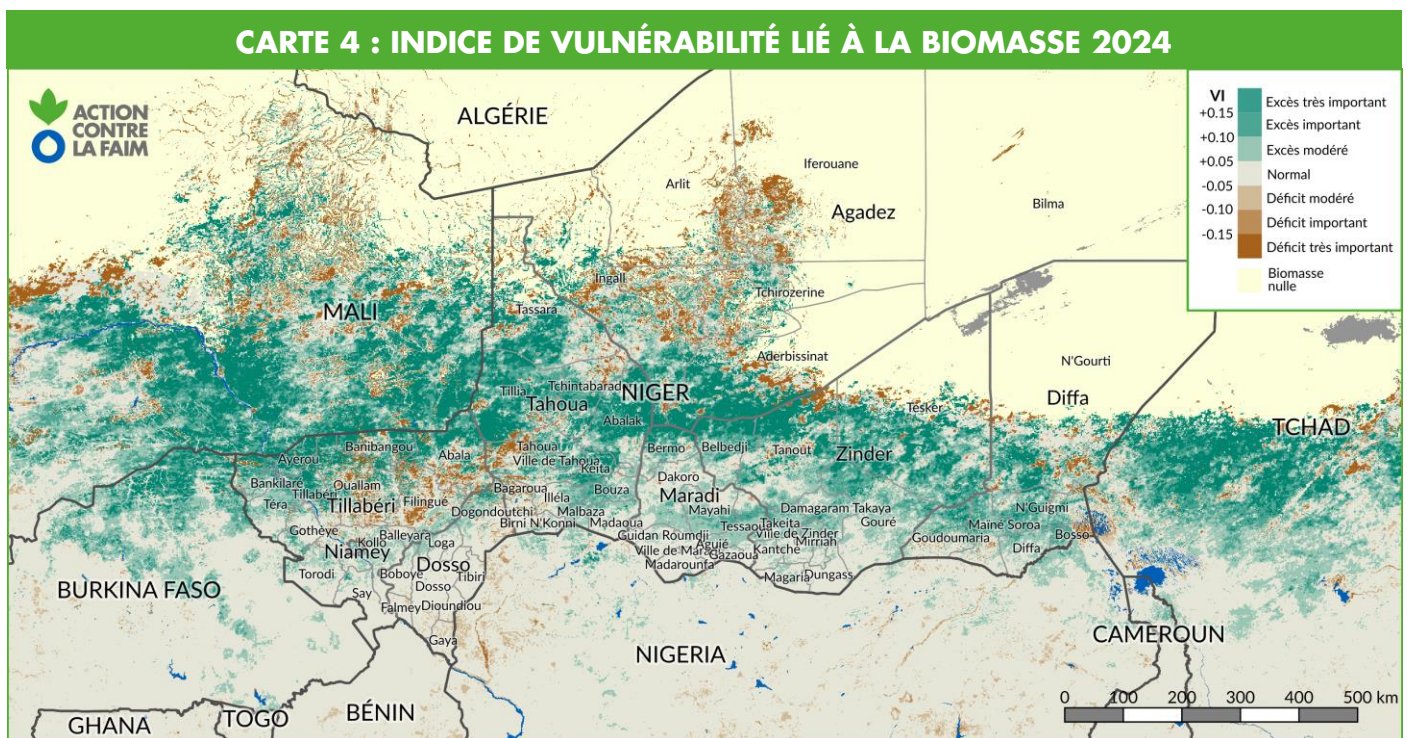
Les zones de N'Guigmi et Belbédji ont connu cette année une production de biomasse record jamais égalée depuis 1999. À Say, elle est certes supérieure à celle de l'année 2023, mais reste légèrement supérieure à la moyenne des 24 dernières années.



COMPARAISON DE 2024 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

L'indice de Vulnérabilité VI est un indicateur récuratif pondéré qui prend en compte les anomalies des années précédentes dans son calcul. Les années les plus récentes interviennent avec un poids plus important dans la pondération. Dans notre cas, 50% de l'indice se compose de l'année en cours (2024), 25% de l'année précédente (2023), 12,5% de celle qui vient avant (2022), etc. L'inclusion de plusieurs années nous permet d'isoler les zones pastorales sujettes à des années consécutives de faible production. Les communautés pastorales sont particulièrement vulnérables aux déficits fourragers consécutifs sur plusieurs années qui augurent d'une mauvaise nutrition des animaux et peuvent causer des dommages importants à la santé et à la productivité des troupeaux.

La carte 4 présente l'indice de vulnérabilité lié à la biomasse calculé pour l'année 2024 et montre une variabilité spatiale au Niger. En effet, l'extrême-nord de la bande pastorale des régions de Tahoua (Tassara), de Zinder (Tesker), de la région de Diffa (nord N'Guigmi), ainsi que les zones pastorales d'Agadez (Ingal, Aderbissinat et Tchirozerine), apparaissent vulnérables avec un déficit de production de biomasse cumulé sur les dernières années. Les zones agropastorales du centre et sud-est de Tillabéri (Ouallam, Abala, Filingué, Balleyara) présentent également des indices de vulnérabilités négatifs importants. Toutefois, les autres zones pastorales et agropastorales du pays présentent des indices positifs, signifiant que des cumuls de productions de biomasse moyennes à excédentaires sont enregistrées ces dernières années.



Le tableau page suivante montre la progression des anomalies de productions de biomasse entre 2020 et 2024 pour l'ensemble des départements et des régions du Niger. La dernière colonne du tableau présente l'indice de vulnérabilité de l'année 2024 qui illustre de manière détaillée la répartition géographique de la situation présentée sur la carte précédente (carte 4). Les départements et les régions avec un déficit de biomasse ou avec un VI négatif sont colorés en rouge. Ceux en vert sont les moins vulnérables du point de vue de la production de biomasse.

La lecture du tableau fait ressortir une production de biomasse exceptionnelle en 2024 et une vulnérabilité relativement faible dans la grande majorité des départements du Niger.

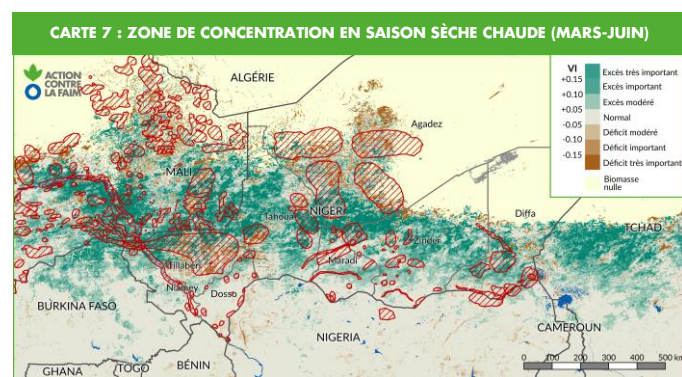
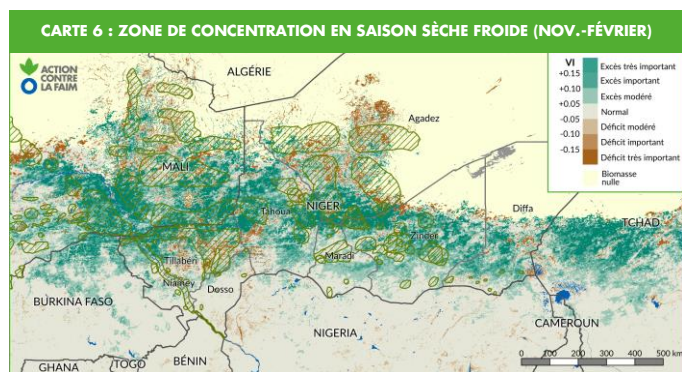
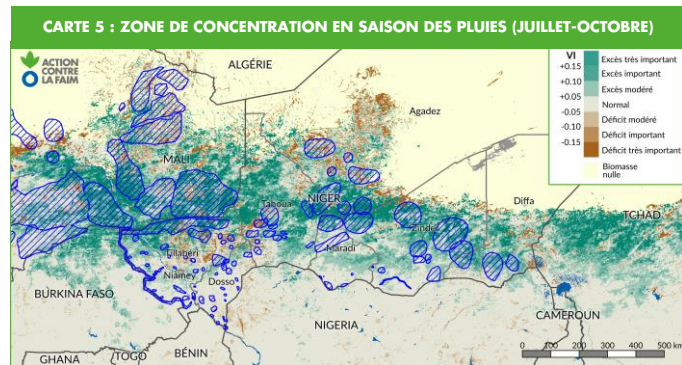
Cependant, certains départements affichent des productions légèrement inférieures à la moyenne et méritent une attention. Il s'agit principalement des départements de Bagaroua dans la région de Tahoua, de Filingué, Ouallam dans la région de Tillabéri, de Dioundiou, Falmey et Gaya dans la région de Dosso et de Bosso dans la région de Diffa.

7 | RAPPORT SUR LA PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2024 SUR LE NIGER

Région	Département	Superficie (km²)	Anomalie 2020	Anomalie 2021	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	VI 2024	
Agadez	Aderbissinat	50904	+1.0σ (167%)	+0.4σ (125%)	-0.0σ (098%)	+0.0σ (102%)	+2.9σ (288%)	+0.05	
	Arlit	60804	+2.0σ (272%)	-0.0σ (096%)	+0.1σ (108%)	-0.4σ (067%)	+1.2σ (198%)	-0.12	
	Bilma	276690	-1.0σ (027%)	-1.2σ (017%)	-1.1σ (020%)	-0.8σ (040%)	-0.4σ (070%)	-0.10	
	Iferouane	139797	+1.4σ (240%)	-0.1σ (094%)	+0.1σ (109%)	-0.4σ (064%)	+1.0σ (200%)	-0.14	
	Ingall	60926	+1.3σ (193%)	+0.3σ (123%)	+0.4σ (130%)	-0.7σ (049%)	+2.6σ (283%)	+0.04	
	Tchirozerine	31380	+2.5σ (284%)	+0.8σ (157%)	+0.5σ (134%)	-0.5σ (065%)	+2.0σ (245%)	+0.04	
Total	622088	+1.6σ (205%)	+0.4σ (125%)	+0.2σ (115%)	-0.4σ (073%)	+2.6σ (268%)	-0.00		
Diffa	Bosso	1653	+1.8σ (129%)	+1.0σ (117%)	+2.2σ (136%)	-0.9σ (086%)	+1.4σ (123%)	-0.01	
	Diffa	5282	+1.3σ (142%)	+0.7σ (123%)	+1.9σ (160%)	-0.6σ (080%)	+2.3σ (173%)	+0.06	
	Goudoumaria	7567	+0.2σ (106%)	+0.4σ (110%)	+0.9σ (125%)	-0.9σ (076%)	+2.2σ (158%)	+0.06	
	Maine Soroa	7586	+0.7σ (122%)	+0.1σ (104%)	+1.5σ (145%)	-0.9σ (072%)	+2.3σ (170%)	+0.06	
	N'Gourti	113358	+2.3σ (303%)	-0.4σ (063%)	+1.1σ (195%)	-0.7σ (034%)	+3.4σ (402%)	+0.09	
	N'Guigmi	10009	+1.1σ (125%)	-0.4σ (091%)	+1.6σ (136%)	-1.4σ (068%)	+2.9σ (167%)	+0.07	
Total	145423	+1.2σ (133%)	+0.3σ (107%)	+1.6σ (144%)	-1.0σ (074%)	+2.7σ (172%)	+0.07		
Dosso	Boboye	2920	+1.0σ (112%)	-0.1σ (099%)	-0.3σ (096%)	-2.3σ (075%)	+0.6σ (107%)	+0.01	
	Dioundiou	1474	+0.9σ (108%)	-1.2σ (090%)	+1.4σ (112%)	-1.8σ (085%)	-0.4σ (096%)	-0.02	
	Dogondoutchi	8199	+1.7σ (133%)	-1.2σ (077%)	-0.6σ (087%)	-2.0σ (060%)	+0.4σ (109%)	+0.00	
	Dosso	8804	+1.2σ (113%)	-0.3σ (097%)	+0.7σ (107%)	-2.2σ (078%)	+0.3σ (103%)	-0.01	
	Falmey	1580	+1.0σ (109%)	+0.3σ (102%)	+1.1σ (110%)	-1.8σ (084%)	-0.1σ (099%)	-0.02	
	Gaya	2528	+0.5σ (104%)	+0.1σ (100%)	+2.0σ (116%)	-1.0σ (092%)	-0.7σ (095%)	-0.03	
	Loga	2978	+1.4σ (121%)	-1.4σ (079%)	-0.4σ (094%)	-2.3σ (065%)	+1.3σ (119%)	+0.04	
	Tibiri	2835	+1.8σ (127%)	-0.0σ (100%)	+0.6σ (109%)	-1.5σ (077%)	+0.8σ (113%)	-0.00	
	Total	30935	+1.5σ (115%)	-0.6σ (094%)	+0.5σ (105%)	-2.3σ (077%)	+0.4σ (104%)	+0.00	
	Maradi	Aguié	1632	+0.6σ (111%)	+0.0σ (100%)	+1.4σ (125%)	+1.1σ (120%)	+1.7σ (131%)	+0.04
Bermo		5597	+0.7σ (121%)	+0.0σ (101%)	+0.1σ (105%)	-0.7σ (078%)	+2.0σ (164%)	+0.10	
Dakoro		10710	+0.4σ (109%)	-0.7σ (083%)	+0.6σ (113%)	-1.1σ (074%)	+1.3σ (131%)	+0.04	
Gazaoua		925	+0.6σ (109%)	-0.2σ (096%)	+1.7σ (126%)	+1.3σ (120%)	+2.0σ (130%)	+0.04	
Guidan Roundji		4619	+1.2σ (121%)	+0.3σ (105%)	+1.4σ (125%)	+0.6σ (110%)	+1.8σ (131%)	+0.03	
Madarounfa		3722	+0.8σ (109%)	+0.3σ (104%)	+1.8σ (122%)	+1.0σ (112%)	+1.3σ (116%)	+0.01	
Mayahi		6615	-0.1σ (097%)	-0.9σ (077%)	+0.9σ (123%)	+0.3σ (107%)	+1.6σ (140%)	+0.06	
Tessaoua		5409	+0.2σ (104%)	-0.5σ (089%)	+1.4σ (129%)	+1.2σ (124%)	+1.9σ (138%)	+0.06	
Ville de Maradi		89	+1.1σ (112%)	+0.2σ (102%)	+1.5σ (116%)	+0.3σ (103%)	+0.4σ (105%)	-0.01	
Total		38874	+0.5σ (110%)	-0.4σ (093%)	+1.1σ (120%)	+0.1σ (102%)	+1.9σ (133%)	+0.05	
Niamey		Ville de Niamey	617	-0.0σ (100%)	-1.2σ (080%)	-1.0σ (084%)	-1.4σ (077%)	+0.1σ (102%)	+0.02
Tahoua		Abalak	13646	+0.6σ (124%)	+0.3σ (112%)	+0.2σ (109%)	-0.7σ (075%)	+2.2σ (182%)	+0.13
	Bagaroua	2990	+2.6σ (179%)	-0.1σ (096%)	+0.2σ (106%)	-1.4σ (057%)	+0.9σ (128%)	-0.09	
	Birni N'Konni	3051	+1.7σ (134%)	-1.0σ (080%)	-0.1σ (098%)	-2.0σ (061%)	+0.8σ (116%)	+0.01	
	Bouza	3526	+0.6σ (113%)	-1.1σ (078%)	+0.4σ (108%)	-1.6σ (068%)	+2.5σ (149%)	+0.08	
	Illela	3576	+2.5σ (167%)	-0.4σ (089%)	+0.6σ (116%)	-1.1σ (072%)	+1.9σ (150%)	+0.04	
	Keita	3666	+1.8σ (147%)	-0.3σ (092%)	+0.1σ (102%)	-0.4σ (089%)	+2.8σ (174%)	+0.13	
	Madaoua	4565	+0.8σ (113%)	-0.2σ (097%)	+0.9σ (114%)	-1.0σ (083%)	+1.8σ (129%)	+0.04	
	Malbaza	1544	+1.6σ (133%)	-0.6σ (089%)	+0.8σ (116%)	-1.1σ (078%)	+2.5σ (152%)	+0.08	
	Tahoua	11463	+2.0σ (164%)	+0.1σ (104%)	+0.0σ (101%)	-0.7σ (078%)	+1.6σ (153%)	-0.01	
	Tassara	29490	+0.9σ (166%)	-0.0σ (100%)	+0.3σ (127%)	-0.7σ (044%)	+2.0σ (255%)	+0.10	
	Tchintabaraden	11075	+1.0σ (143%)	+0.6σ (125%)	-0.2σ (093%)	-0.4σ (081%)	+1.7σ (173%)	+0.06	
	Tillia	17788	+0.8σ (140%)	+0.2σ (113%)	-0.1σ (095%)	-0.4σ (077%)	+2.2σ (214%)	+0.12	
	Ville de Tahoua	807	+1.6σ (150%)	+0.8σ (124%)	+0.3σ (108%)	-0.3σ (089%)	+2.0σ (163%)	+0.09	
	Total	107253	+1.3σ (136%)	-0.0σ (100%)	+0.2σ (106%)	-0.9σ (075%)	+2.3σ (163%)	+0.08	
Tillabéri	Abala	12190	+1.1σ (148%)	-0.0σ (099%)	-0.9σ (060%)	-1.0σ (057%)	+1.7σ (173%)	+0.01	
	Ayerou	3027	+1.3σ (151%)	+0.1σ (104%)	+0.3σ (113%)	+0.4σ (114%)	+2.7σ (207%)	+0.17	
	Balleyara	1284	+1.4σ (126%)	-1.0σ (080%)	-1.6σ (070%)	-1.7σ (067%)	+0.5σ (110%)	+0.03	
	Banibangou	6418	+1.3σ (161%)	+0.4σ (120%)	-0.1σ (095%)	+1.0σ (147%)	+2.0σ (197%)	+0.05	
	Bankilare	1315	+0.8σ (124%)	-0.6σ (084%)	-0.4σ (090%)	-0.4σ (088%)	+1.9σ (153%)	+0.09	
	Filingue	10500	+1.4σ (136%)	-0.9σ (076%)	-1.1σ (070%)	-2.3σ (040%)	+0.5σ (114%)	-0.07	
	Gothaye	3940	+0.8σ (113%)	-0.3σ (095%)	-0.2σ (096%)	-0.3σ (095%)	+1.0σ (117%)	+0.04	
	Kollo	8916	+0.4σ (106%)	-1.1σ (085%)	-1.1σ (085%)	-1.9σ (074%)	+0.3σ (104%)	+0.03	
	Ouallam	14606	+1.2σ (134%)	-0.2σ (094%)	-0.5σ (085%)	-0.3σ (092%)	+1.0σ (130%)	-0.01	
	Say	6612	+0.3σ (103%)	-0.4σ (097%)	+1.2σ (109%)	-1.0σ (093%)	+0.6σ (104%)	+0.01	
	Tera	9619	+1.0σ (123%)	-0.2σ (095%)	-0.0σ (100%)	-0.1σ (097%)	+2.1σ (150%)	+0.06	
	Tillabéri	5345	+1.5σ (139%)	+0.3σ (109%)	-0.1σ (097%)	+0.5σ (114%)	+2.3σ (160%)	+0.09	
	Torodi	7148	-0.3σ (096%)	-0.5σ (095%)	+0.5σ (106%)	-0.9σ (090%)	+0.5σ (105%)	+0.03	
	Total	91252	+1.1σ (114%)	-0.5σ (094%)	-0.3σ (096%)	-1.0σ (087%)	+1.6σ (120%)	+0.02	
	Zinder	Belbedji	8976	+1.4σ (155%)	-0.1σ (095%)	+0.5σ (121%)	-0.3σ (090%)	+2.1σ (183%)	+0.11
Damagaram Takaya		4996	+0.2σ (105%)	+0.1σ (104%)	+1.4σ (139%)	+0.3σ (107%)	+2.1σ (158%)	+0.07	
Dungass		4101	+1.3σ (120%)	+0.5σ (108%)	+1.2σ (118%)	+0.6σ (109%)	+1.6σ (125%)	+0.02	
Goure		20649	+0.4σ (110%)	+0.2σ (105%)	+1.3σ (129%)	-0.3σ (093%)	+2.3σ (153%)	+0.07	
Kantche		2066	+0.8σ (112%)	-0.4σ (094%)	+1.3σ (121%)	+1.0σ (115%)	+1.9σ (130%)	+0.04	
Magaria		3864	+0.8σ (111%)	+0.2σ (103%)	+1.6σ (124%)	+1.0σ (114%)	+2.1σ (130%)	+0.04	
Mirriah		3800	+0.6σ (112%)	+0.6σ (113%)	+1.8σ (140%)	+1.0σ (123%)	+2.2σ (148%)	+0.05	
Takeita		3304	+0.5σ (113%)	-0.1σ (096%)	+1.4σ (138%)	+0.5σ (114%)	+2.1σ (157%)	+0.08	
Tanout		24472	+1.0σ (142%)	-0.4σ (084%)	+0.8σ (133%)	-0.5σ (080%)	+1.9σ (181%)	+0.06	
Tesker		69609	+1.2σ (161%)	-0.3σ (082%)	+1.1σ (155%)	-0.9σ (055%)	+3.1σ (262%)	+0.09	
Ville de Zinder		600	+0.4σ (112%)	+0.4σ (112%)	+2.2σ (164%)	+0.7σ (121%)	+2.1σ (161%)	+0.06	
Total		146807	+0.9σ (121%)	+0.0σ (100%)	+1.3σ (131%)	-0.1σ (098%)	+2.4σ (159%)	+0.07	
Total	Total	1187491	+1.2σ (121%)	-0.1σ (097%)	+0.9σ (115%)	-0.7σ (088%)	+2.4σ (141%)	+0.04	

DISPONIBILITÉ FOURRAGÈRE EN ZONES DE CONCENTRATION

Les cartes 5, 6 et 7 représentent les zones de concentration habituelles des troupeaux (les aires délimitées et hachurées) qui sont aussi connues comme zones d'accueil pendant les différentes saisons au Niger. Ces zones sont superposées avec les cartes de vulnérabilité de la biomasse pour indiquer les potentielles zones de stress pastoral. Une aire de concentration qui se trouve dans une zone de vulnérabilité peut subir un manque de pâturage ou un départ précoce des troupeaux.



Les zones de concentration de bétail lors de la saison des pluies (juillet-octobre), hachurées en bleu sur la carte 5, correspondent aux territoires qui possèdent normalement du pâturage pendant et juste après la saison des pluies. Pendant cette saison, une grande partie de ces zones se trouvent dans la bande pastorale, couvrant le Nord des régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Diffa, et qui affichent des vulnérabilités moindres. Dans la zone agropastorale, au sud de la zone pastorale, se trouvent des enclaves

de concentration localisées dans des contrées de moindres vulnérabilités également. Elles apparaissent très éparpillées dans la région de Tillabéri affichant une forte vulnérabilité.

Sur la carte 6, les zones de concentration en saison sèche-froide (novembre-février), correspondent généralement à des zones de transition où les troupeaux pâturent en attendant leur départ à destination des territoires plus favorables lors de la saison sèche-chaude. De novembre à février, on s'attend à des concentrations moins fortes laissant place à des regroupements localisés sur de plus grandes superficies. Ce qui se justifie par la libération des champs de cultures pluviales sur lesquels les animaux peuvent pâturer sans grande difficulté. Une grande partie de ces zones se trouvent dans des aires de vulnérabilité marquée, notamment en région de Tillabéri, centre et ouest de la région de Zinder.

La Carte 7 projette la situation en saison sèche-chaude (mars-juin) et en début de la saison des pluies de 2025. Ceci interviendra au cœur de la soudure pastorale à venir qui, généralement, correspond à des moments de raréfaction des ressources pastorales en fourrage et en eau nécessaires pour l'alimentation des animaux. Aussi, la saison des pluies commencera par s'installer progressivement dans la zone agricole. Il y aura comme conséquence, une démultiplication des zones de concentration de bétail sur l'ensemble du pays. On s'attend à des regroupements importants dans le nord des régions de Tillabéri, de Tahoua et dans la zone pastorale de la région d'Agadez. Ces zones, avec un excédent de biomasse, seront à coup sûr utilisées comme zone d'accueil. Sur le reste des zones pastorales et agropastorales ; les concentrations seront observées le long des cours d'eau (filons hachurés en rouge). C'est le cas la vallée du fleuve Niger dans la région de Tillabéri, de celle des Goulbi dans la région Maradi, de la Maggia dans la région de Zinder et de la Komadouyou dans la région de Diffa. À partir de juin, le mouvement de retour des animaux transhumants va commencer et se fera vers le nord des régions de Tillabéri, Tahoua, Maradi et Agadez où les conditions de pâturages resteront plus favorables, surtout à Tahoua et Agadez.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2024

En 2024, le Niger a connu une saison de production de biomasse exceptionnelle sur quasiment l'ensemble du pays. Le démarrage de la saison des pluies a certes accusé un léger retard, mais les fortes précipitations enregistrées ont permis une bonne production de biomasse. Ceci a contribué à améliorer la situation pastorale très difficile qu'avaient connu toutes les régions du pays à la suite de la longue et rude soudure pastorale 2024.

On note également un niveau exceptionnel de remplissage des points d'eau de surface. Ceci pourrait garantir la stabilité des éleveurs dans les zones pastorales pour une bonne période en évitant les descentes précoces et par conséquent d'éventuels conflits avec les agriculteurs.

PERSPECTIVES POUR 2025

À la suite de cette bonne saison de production fourragère sur la quasi-totalité du pays, l'année 2025 connaîtra sans doute des activités pastorales apaisées. Toutefois, des risques liés aux difficultés d'accès à ces ressources subsistent dans certaines zones à cause de la situation d'insécurité persistante.

Pour protéger cette bonne production fourragère des feux de brousse, des mesures anticipatoires doivent être prises pour l'ensemble des zones pastorales et même agropastorales à travers la réalisation des bandes pare-feu.

RECOMMANDATIONS

- Sensibiliser les communautés pastorales et agropastorales sur les dangers des feux de brousse et les mesures à prendre pour les prévenir
- Prendre des mesures préventives pour protéger les ressources pastorales contre les feux de brousse à travers la réalisation de bandes pare-feu
- Effectuer des évaluations rapides dans les zones déficitaires des régions de Diffa, de Tahoua, d'Agadez, de Dosso de Zinder et de Tillabéri afin de déterminer les besoins des communautés agropastorales
- Sensibiliser les communautés pastorales sur les techniques de bonne gestion des pâturages dans les zones de bonne production afin d'éviter le gaspillage des ressources
- Renforcer les services publics de l'élevage et les organisations pastorales pour une meilleure gestion des ressources
- Développer le soutien vétérinaire et la vaccination du bétail contre les maladies courantes
- Mettre à la disposition des communautés pastorales dans les zones à faible production, de l'aliment pour bétail en quantité suffisante et à des prix modérés à temps pour faire face à la soudure pastorale

Toutefois, les inondations qui ont émaillé la saison des pluies cette année ont causé la perte de milliers de têtes de bétail dans plusieurs localités. Ce qui mettra en difficultés les éleveurs qui ont perdu leur bétail en aggravant leur vulnérabilité.

Notons également que la situation dans certains départements mérite un suivi attentif due à leur faible production. Il s'agit principalement des départements de Bagaroua dans la région de Tahoua ; de Fillingué, Ouallam dans la région de Tillabéri ; de Dioundiou, Falmey et Gaya dans la région de Dosso et de Bosso dans la région de Diffa.

Le risque sécuritaire pesant sur la mobilité des pasteurs vers les zones à bonne disponibilité des ressources pastorales est persistant dans le nord des régions de Tahoua et Tillabéri ; au sud de la région de Maradi et la zone du Lac à Diffa.

En plus de cette situation, le pays continu de subir les effets négatifs des sanctions consécutivement au changement de régime intervenu le 26 juillet 2023 dégradant davantage la liberté de mouvement de la communauté pastorale.

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Mission Niger
Avenue de Djermakoye, B.P 11491 Niamey, Niger

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : sigsahel.info

